



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 89

**Loi visant à assurer une meilleure
concordance entre les textes français et
anglais du Code civil**

Présentation

**Présenté par
Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice**

**Éditeur officiel du Québec
2016**

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi a pour objet de modifier le texte anglais du Code civil afin d'améliorer sa concordance, sur le fond du droit, avec le texte français de ce code. Dans cet objectif, quelques modifications sont aussi apportées au texte français de ce code.

LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET DE LOI :

- Code civil du Québec.

Projet de loi n° 89

LOI VISANT À ASSURER UNE MEILLEURE CONCORDANCE ENTRE LES TEXTES FRANÇAIS ET ANGLAIS DU CODE CIVIL

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** À moins d'indication contraire, les modifications prévues par la présente loi ne visent que le texte anglais du Code civil du Québec.
- 2.** L'article 6 de ce code est modifié par le remplacement de « in good faith » par « in accordance with the requirements of good faith ».
- 3.** L'article 28 de ce code est modifié :
 - 1° par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « another physician », de « , at the latest »;
 - 2° par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « If a physician » par « As soon as a physician ».
- 4.** L'article 35 de ce code est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« The privacy of a person may not be invaded without the consent of the person or without the invasion being authorized by law. ».
- 5.** L'article 38 de ce code est modifié par le remplacement de « made at reasonable cost » par « made for a reasonable cost ».
- 6.** L'article 42 de ce code est modifié par le remplacement de « heirs and successors » par « heirs or successors ».
- 7.** L'article 54 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « acquires the authority of *res judicata* » par « becomes final ».
- 8.** L'article 59 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « A person may » et « the minor children » respectivement par « That person may » et « his minor children ».
- 9.** L'article 67 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « acquires the authority of a final judgment (*res judicata*) » par « becomes final ».

10. L'article 73 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le texte français, de « aux mêmes droits » par « au paiement des mêmes droits »;

2° par le remplacement de « to the same duties » par « to payment of the same duties ».

11. L'article 78 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « he lives » par « he happens to be ».

12. L'article 80 de ce code est modifié :

1° par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

«The domicile of an unemancipated minor is that of the tutor. »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « the minor is presumed to be domiciled with the parent with whom he » par « the domicile of the minor is presumed to be that of the parent with whom the minor ».

13. L'article 81 de ce code est remplacé par le suivant :

«**81.** The domicile of a person of full age under tutorship is that of the tutor; the domicile of a person under curatorship is that of the curator. ».

14. L'article 82 de ce code est modifié par le remplacement de « their living together » par « community of life ».

15. L'article 84 de ce code est modifié par le remplacement de « advising anyone » par « giving news of himself ».

16. L'article 103 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « providing access to it » par « ensuring its publication ».

17. L'article 119 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « date of their marriage » par « place and date of their marriage »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « his religious affiliation » par « the religious society to which he belongs ».

18. L'article 121.2 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « the officiant's religious affiliation » par « the religious society to which he belongs ».

19. L'article 129 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «acquires the authority of a final judgment (*res judicata*)» par «becomes final».

20. L'article 132 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de «are not affected by the alterations» par «have not been altered».

21. L'article 132.1 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «*res judicata*» par «final».

22. L'article 169 de ce code est modifié par le remplacement de «is accountable for» par «shall render an account of».

23. L'article 172 de ce code est modifié par le remplacement de «sign» par «enter into».

24. L'article 174 de ce code est modifié par le remplacement de «Loans or borrowings of large amounts» par «Large loans or borrowings».

25. L'article 202 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «being informed» par «learning».

26. L'article 206 de ce code est modifié par le remplacement de «mother and close relatives of the minor and persons connected by marriage or a civil union to the minor or» par «mother, close relatives and persons closely connected to the minor by marriage or a civil union, or».

27. L'article 218 de ce code est modifié par le remplacement de «make up for the support owed by» par «make good on the obligation of support that lies on».

28. L'article 222 de ce code est modifié par le remplacement de «civil union and friends» par «civil union, or friends».

29. L'article 224 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «civil union and friends» par «civil union, or friends».

30. L'article 225 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «civil union and friends» par «civil union, or friends».

31. L'article 226 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «civil union and friends» par «civil union, or friends».

32. L'article 231 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de «owing to the dispersal or indifference of the family members or their inability, for serious reasons, to

attend, or» par «owing to the family members being geographically distant, their indifference or a major impediment to them, or owing »;

2° par le remplacement, dans le troisième alinéa, de «civil union and friends» par «civil union, or friends».

33. L'article 236 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «attached to» par «supporting».

34. L'article 242 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «to take out liability insurance» par «to take out insurance».

35. L'article 263 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa du texte français, de «à l'exception de ceux que le curateur public choisit de se réserver» par «à l'exception de ceux à l'égard desquels le curateur public choisit de réserver son consentement »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «except the care which the Public Curator elects to provide» par «except the powers which the Public Curator elects to reserve to himself».

36. L'article 264 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa du texte français, de «à l'exception de ceux qu'il choisit de se réserver» par «à l'exception de ceux à l'égard desquels il choisit de réserver son consentement »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «except care which the Public Curator elects to provide» par «except consent to care which he elects to reserve to himself».

37. L'article 266 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «civil union and friends» par «civil union, or friends,».

38. L'article 267 de ce code est modifié par le remplacement de «civil union and friends» par «civil union, or friends».

39. L'article 269 de ce code est modifié par le remplacement de «his close relatives and the persons connected to him by marriage or a civil union» par «his close relatives, persons closely connected to him by marriage or a civil union».

40. L'article 270 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «and informs a close relative of that person» par «and so informs a person close to that person».

41. L'article 272 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «if protective supervision is about to be instituted» par «if an application for the institution of protective supervision is about to be made».

42. L'article 275 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de «furniture in it» par «movable property with which it is furnished»;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «his furniture or his rights in respect of a» par «the movable property or the rights relating to the».

43. L'article 291 de ce code est modifié par le remplacement de «generally and habitually» par «generally or habitually».

44. L'article 293 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «required, and» par «required or, conversely,».

45. L'article 313 de ce code est modifié par la suppression de «existing».

46. L'article 325 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «except if required» par «except in case of necessity».

47. L'article 377 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de «is unable to act» par «becomes disqualified».

48. L'article 392 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de «live together» par «share a community of life».

49. L'article 411 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «in cash» par «all at once».

50. L'article 416 de ce code est modifié par le remplacement de «living together» par «their community of life», partout où cela se trouve dans le deuxième alinéa.

51. L'article 417 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «living together» par «their community of life».

52. L'article 427 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «in cash» par «all at once».

53. L'article 429 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «becomes payable» et «in cash» respectivement par «is to be paid» et «all at once».

54. L'article 448 de ce code est modifié par le remplacement de « they subsequently acquire » par « each subsequently acquires ».

55. L'article 460 de ce code est modifié par le remplacement de « an exclusively » par « his or her exclusive ».

56. L'article 466 de ce code est modifié par le remplacement de « to live together » par « their community of life ».

57. L'article 471 de ce code est modifié par le remplacement de « wasted acquests » par « wasted his or her acquests ».

58. L'article 482 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « in cash » par « all at once ».

59. L'article 484 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « the rights of former » par « the rights of pre-existing »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « former » par « the pre-existing ».

60. L'article 489 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « to live together » par « their community of life ».

61. L'article 493 de ce code est modifié par le remplacement de « live together » par « share a community of life ».

62. L'article 494 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1°, de « live together » par « share a community of life »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « that make further living together » par « making the continuation of community of life ».

63. L'article 498 de ce code est remplacé par le suivant :

«**498.** Proof that the continuation of community of life is hardly tolerable may result from the testimony of one party but the court may require additional proof. ».

64. L'article 499 de ce code est modifié par le remplacement de « live together » par « share a community of life ».

65. L'article 502 de ce code est modifié par le remplacement de « provisional sum » par « provision ».

66. L'article 507 de ce code est modifié par le remplacement de « live together » par « share a community of life ».

67. L'article 508 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « to live together » par « their community of life ».

68. L'article 514 de ce code est modifié par le remplacement de « the agreements made between the spouses, where such is the case » par « , where appropriate, any agreements made between the spouses ».

69. L'article 515 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « living together » par « their community of life ».

70. L'article 518 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « to live together » par « their community of life ».

71. L'article 521.1 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « live together » par « share a community of life ».

72. L'article 521.6 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « live together » par « share a community of life ».

73. L'article 521.12 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « live together » par « share a community of life ».

74. L'article 521.13 de ce code est modifié par le remplacement de la dernière phrase du troisième alinéa par la suivante : « If he considers it appropriate, the notary may inform the spouses of services of which he is aware that are likely to foster their conciliation. ».

75. L'article 521.14 de ce code est modifié par le remplacement de « living together » par « their community of life ».

76. L'article 521.17 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « live together » par « share a community of life »;

2° par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « best interests and with due regard for their rights, and in keeping with » par « interest and the respect of their rights, taking into account, where appropriate, ».

77. L'article 521.19 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « living together » par « their community of life ».

78. Les articles 525 et 538.3 de ce code sont modifiés par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « living together » par « their community of life ».

- 79.** L'article 542 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du texte français, de « proches » par « proches parents ».
- 80.** L'article 545 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « stood *in loco parentis* » par « fulfilled the role of a parent ».
- 81.** L'article 556 de ce code est modifié par le remplacement de « given » par « entrusted ».
- 82.** L'article 573.1 de ce code est modifié par le remplacement de « *res judicata* » par « final ».
- 83.** L'article 584 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du texte français, de « l'un de ses proches » par « l'un de ses proches parents ».
- 84.** L'article 587.2 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « reasonable debts » par « debts reasonably ».
- 85.** L'article 588 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « provisional sum » par « provision ».
- 86.** L'article 589 de ce code est modifié par le remplacement de « in cash » par « all at once ».
- 87.** L'article 606 de ce code est modifié par le remplacement de la dernière phrase du deuxième alinéa par la suivante : « A direct application for withdrawal may also be made to the court. ».
- 88.** L'article 621 de ce code est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 1^o, de « guilty of cruelty towards the deceased or having » par « who has subjected the deceased to ill treatment or who has ».
- 89.** L'article 644 de ce code est modifié par la suppression, dans le deuxième alinéa, de « movable ».
- 90.** L'article 648 de ce code est modifié par le remplacement de « the authority of a final judgment (*res judicata*) » par « become final ».
- 91.** L'article 679 de ce code est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et avant « collaterals », de « ordinary ».
- 92.** L'article 685 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « in cash » par « all at once ».
- 93.** L'article 687 de ce code est modifié par le remplacement de « taking effect at the death » par « having the death as a term ».

- 94.** L'article 689 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « taking effect at the death » par « having the death as a term ».
- 95.** L'article 708 de ce code est modifié par le remplacement de « articles » par « property ».
- 96.** L'article 722.1 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « connected with the testator by marriage or a civil union » par « be connected to that extent by marriage or a civil union to the testator ».
- 97.** L'article 723 de ce code est modifié par le remplacement de « connected with him by marriage or a civil union » par « is connected to that extent by marriage or a civil union to the testator ».
- 98.** L'article 726 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « any mechanical process » par « technical means ».
- 99.** L'article 728 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « a mechanical process » par « technical means ».
- 100.** L'article 730 de ce code est modifié par le remplacement de « a mechanical process » par « technical means ».
- 101.** L'article 730.1 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « connected with the testator by marriage or a civil union » par « be connected to that extent by marriage or a civil union to the testator ».
- 102.** L'article 744 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « dependencies » par « accessories ».
- 103.** L'article 745 de ce code est modifié par le remplacement de « dependent » par « accessory ».
- 104.** L'article 754 de ce code est modifié par le remplacement de « ceases to have effect » par « is resolved ».
- 105.** L'article 777 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « has » par « exercises ».
- 106.** L'article 785 de ce code est modifié par le remplacement de « the heirs, by majority vote, » par « the majority of the heirs ».
- 107.** L'article 790 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « exempted by the court » par « the court relieves him of his default ».
- 108.** L'article 811 de ce code est modifié par le remplacement de « for a reserve » par « for a reserve, if appropriate, ».

109. L'article 813 de ce code est modifié par le remplacement de «determined things» par «certain and determinate property», partout où cela se trouve dans le deuxième alinéa.

110. L'article 814 de ce code est modifié par le remplacement de «an individual property» par «certain and determinate property».

111. L'article 821 de ce code est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, de «without judicial formalities».

112. L'article 822 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «interested persons may consult the account» par «the account may be consulted».

113. L'article 838 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «liquidator; otherwise, partition» par «liquidator or».

114. L'article 842 de ce code est modifié par le remplacement de «existing interests and» par «interests involved and the».

115. L'article 845 de ce code est modifié par le remplacement de «too great a risk» par «great risks».

116. L'article 847 de ce code est modifié par le remplacement de «to enjoyment of only» par «only to enjoyment of».

117. L'article 859 de ce code est modifié par le remplacement de «exercise» par «assert».

118. L'article 865 de ce code est modifié par le remplacement de «assist the co-partitioners in this matter» par «allow the co-partitioners to make use of them».

119. L'article 871 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de «equivalent property» par «property of equivalent value».

120. L'article 874 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de «actions» par «acts or omissions».

121. L'article 888 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «The setting up of claims» par «The setting up of the allotment of claims».

122. L'article 900 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «alienation» par «disposition».

123. L'article 909 de ce code est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, de «shares of the capital stock or common».

124. L'article 912 de ce code est modifié par le remplacement de « take legal action » par « take part in judicial proceedings ».

125. L'article 943 de ce code est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « takes legal action » par « institutes judicial proceedings ».

126. L'article 951 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « rights of the State » par « public rights ».

127. L'article 976 de ce code est modifié par le remplacement de « custom » par « usage ».

128. L'article 1014 de ce code est modifié par le remplacement de « the expected length of indivision » par « the term provided for the indivision ».

129. L'article 1017 de ce code est modifié par le remplacement de « right of exclusive use or enjoyment » et « also has exclusive use or enjoyment » respectivement par « right of use or exclusive enjoyment » et « also has the use or exclusive enjoyment ».

130. L'article 1020 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « any loss which by his doing decreases » par « losses resulting from his act or omission that decrease ».

131. L'article 1023 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « sell the share of an undivided co-owner » par « cause the share of a co-owner to be sold »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « has no » par « may not set up his ».

132. L'article 1032 de ce code est modifié :

1° par l'insertion, dans le premier alinéa et avant « partition », de « immediate »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « too high a risk » par « presents great risks ».

133. L'article 1046 de ce code est modifié par le remplacement de « proportionate » par « equal ».

134. L'article 1050 de ce code est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, de « real ».

135. L'article 1051 de ce code est modifié par le remplacement de « preferences » par « prior claims ».

136. L'article 1070 de ce code est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et avant « and all other documents », de « , where applicable, ».

137. L'article 1077 de ce code est modifié par le remplacement de « counterclaim » par « recursory action ».

138. L'article 1087 de ce code est modifié par le remplacement de « the general terms » par « the essential terms ».

139. L'article 1089 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « second » par « new ».

140. L'article 1094 de ce code est modifié par le remplacement de « voting rights » par « right to vote ».

141. L'article 1096 de ce code est modifié par l'insertion, après « majority », de « vote ».

142. L'article 1097 de ce code est modifié par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1°, de « majority vote of the » par « majority of ».

143. L'article 1098 de ce code est modifié par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1°, de « majority vote » par « majority ».

144. L'article 1106 de ce code est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et avant « necessary », de « that he considers ».

145. L'article 1138 de ce code est modifié par le remplacement de « preserved » par « retained ».

146. L'article 1155 de ce code est modifié par le remplacement de « preserve » par « retain ».

147. L'article 1158 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « legal proceedings » par « judicial applications »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « proceedings » par « applications ».

148. L'article 1168 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « be declared to have forfeited his right » par « forfeit his right ».

149. L'article 1172 de ce code est modifié par le remplacement de « enjoy » par « use ».

150. L'article 1195 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «enjoyment» par «use».

151. L'article 1200 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «use» par «utility».

152. L'article 1205 de ce code est modifié par la suppression de «real».

153. L'article 1215 de ce code est modifié par le remplacement de «however» par «in particular».

154. L'article 1220 de ce code est modifié par le remplacement de «that is subject to no other indication» par «, placed on the donee or legatee without further indication,».

155. L'article 1256 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de «durable» par «lasting»;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «main» par «essential».

156. L'article 1259 de ce code est modifié par le remplacement de «substituted therefor» et «initial property» respectivement par «subrogated» et «patrimony».

157. L'article 1263 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «The purpose of an onerous trust established by contract may be to secure» par «A trust established by onerous contract may have as its object the guarantee of».

158. L'article 1268 de ce code est modifié par le remplacement de «a thing» par «corporeal property».

159. L'article 1269 de ce code est modifié par le remplacement de «shareholders» par «holders of securities».

160. L'article 1270 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «main» par «essential».

161. L'article 1282 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «may appoint» par «is to appoint».

162. L'article 1291 de ce code est modifié par le remplacement de «take legal action» et «to act or is prevented from acting» respectivement par «take part in judicial proceedings» et «to do so or is prevented from doing so».

163. L'article 1294 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «substitute another closely related purpose for the original

purpose of the trust » par « substitute, for the original purpose of the trust, a purpose as nearly like it as possible ».

164. L'article 1306 de ce code est modifié par le remplacement de « appropriate it to a purpose » par « secure its appropriation ».

165. L'article 1308 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « by law or » par « by law and ».

166. L'article 1325 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « the initial agreement between the administrator and the beneficiary » par « an agreement to which the administrator and the beneficiary were initially parties ».

167. L'article 1328 de ce code est modifié par l'insertion, après « inventory and to », de « list or ».

168. L'article 1338 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « judicial recourses » et « was duly empowered to give » respectivement par « remedies » et « could validly confer ».

169. L'article 1339 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 5°, de « immovable, or by » par « immovable or on »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 9°, de « timely » par « continuous ».

170. L'article 1353 de ce code est modifié par le remplacement de « these have been divided accordingly » par « the division has been respected ».

171. L'article 1357 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « empowered to » par « who may ».

172. L'article 1363 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « their duties are terminated » par « their offices are terminated ».

173. L'article 1383 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « circumstances do » par « nature of things does »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « circumstances absolutely require » par « nature of things requires ».

174. L'article 1384 de ce code est modifié par le remplacement de « property and services » par « property or services ».

175. L'article 1387 de ce code est modifié par l'insertion, avant « secondary », de « certain ».

176. L'article 1437 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « not in good faith » par « contrary to the requirements of good faith ».

177. L'article 1457 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « act or fault » par « act, omission or fault ».

178. L'intitulé de la sous-section 2 qui précède l'article 1459 de ce code est modifié par le remplacement de « *Act or fault* » par « *Act, omission or fault* ».

179. L'article 1459 de ce code est modifié par le remplacement de « act or fault » par « act, omission or fault », partout où cela se trouve.

180. L'article 1460 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « act or fault » par « act, omission or fault ».

181. L'article 1461 de ce code est modifié par le remplacement de « any act » et « is himself guilty of a deliberate » respectivement par « an act or omission » et « has himself committed an intentional ».

182. L'article 1463 de ce code est modifié par le remplacement de « agents and servants » par « subordinates ».

183. L'article 1464 de ce code est modifié par le remplacement de « An agent or servant » par « A subordinate ».

184. L'article 1480 de ce code est modifié par le remplacement de « wrongful act » par « wrongful act or omission ».

185. L'article 1491 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « A person who receives a payment » et « is obliged to restore it » respectivement par « A payment » et « obliges the person who receives it to make restitution »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « He is not obliged to restore it, however, » et « the claim of the person who received the undue payment in good faith » respectivement par « However, a person who receives the payment in good faith is not obliged to make restitution » et « the person's claim ».

186. L'article 1512 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « the circumstances » par « any appropriate circumstances ».

187. L'article 1514 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « act and » par « act or omission and ».

188. L'article 1521 de ce code est modifié par le remplacement de « does not » par « does not, in itself, ».

189. L'article 1531 de ce code est modifié par le remplacement de « act of » par « act or omission of ».

190. L'article 1561 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « the thing » par « what is ».

191. L'article 1562 de ce code est modifié par le remplacement de « act or fault » par « act, omission or fault ».

192. L'article 1575 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « it is legally proved » par « it is proved ».

193. L'article 1576 de ce code est modifié par la suppression de « which is recorded ».

194. L'article 1609 de ce code est remplacé par le suivant :

« **1609.** Acquittances, transactions or statements which the debtor, an insurer or their representatives obtain from the creditor, and which relate to the bodily or moral injury the creditor has suffered, are without effect if they are damaging to the creditor and were obtained within 30 days of the act or omission which caused the injury. ».

195. L'article 1616 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « in cash » par « all at once »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « it fixes and indexed » par « it fixes, which may include indexation ».

196. L'article 1634 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « defrauding a later ranking creditor » par « defrauding a subsequent creditor ».

197. L'article 1636 de ce code est modifié par le remplacement de « contract or payment seized and sold and be paid according » par « juridical act seized and sold and may be paid in proportion ».

198. L'article 1648 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « notice » par « notification ».

199. L'article 1650 de ce code est modifié par le remplacement de «unlawfully» par «unjustly».

200. L'article 1668 de ce code est modifié par le remplacement de «the delegatee evidently» par «it is evident that the delegatee».

201. L'article 1692 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du texte français, de «quant à ces derniers» et «ils» respectivement par «quant à ces dernières» et «elles».

202. L'article 1696 de ce code est modifié par la suppression de «by blood».

203. L'article 1699 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «unlawfully» par «without right».

204. L'article 1701 de ce code est modifié par le remplacement de «or if the restitution» par «or the cause of the restitution», partout où cela se trouve.

205. L'article 1703 de ce code est modifié par le remplacement de «expenses incurred» par «disbursements made» et par l'insertion, après «faith or if», de «the cause of».

206. L'article 1704 de ce code est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après «faith or if», de «the cause of».

207. L'article 1705 de ce code est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après «or where», de «the cause of».

208. L'article 1706 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «derive» par «retain».

209. L'article 1711 de ce code est modifié par le remplacement de «deposit» par «partial payment».

210. L'article 1712 de ce code est modifié par le remplacement de «the deed» par «title».

211. L'article 1730 de ce code est modifié par le remplacement de «warrant the buyer in the same manner as the seller» par «a seller's warranty».

212. L'article 1732 de ce code est modifié par le remplacement de «fault» par «acts or omissions».

213. L'article 1749 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «original» par «immediate»;

2° par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « hands of the original », « property by the original » et « charges with which the original » respectivement par « hands of the immediate », « property by that » et « charges with which the immediate ».

214. L'intitulé de la division I qui précède l'article 1779 de ce code est modifié par le remplacement de « *rights of succession* » par « *rights in a succession* ».

215. L'article 1779 de ce code est modifié par le remplacement de « rights of succession » par « rights in a succession ».

216. L'article 1842 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « business » par « entreprise ».

217. L'article 1859 de ce code est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après « act », de « or omission ».

218. L'article 1860 de ce code est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « act », partout où cela se trouve, de « or omission ».

219. L'article 1864 de ce code est modifié par la suppression de « normal ».

220. L'article 1938 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « spouse or blood relative of the lessee » par « spouse of the lessee, a relative ».

221. L'article 1990 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « entitled in a dwelling of the appropriate category or subcategory » par « entitled to an appropriate dwelling ».

222. L'article 2009 de ce code est modifié par le remplacement de « for which it is intended » par « consistent with the ship's normal destination ».

223. L'article 2027 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « general custom » par « maritime customs ».

224. L'article 2041 de ce code est modifié par le remplacement, dans la première phrase du deuxième alinéa, de « states » par « states, in particular, ».

225. L'article 2056 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « as described » par « of the same nature as that described ».

226. L'article 2072 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « or other servants » par « or subordinates »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de «act or the fault» par «act, omission or fault»;

3° par la suppression, dans le paragraphe 5°, de «natural».

227. L'article 2085 de ce code est modifié par le remplacement de «undertakes for a limited period to do work for remuneration, according to the instructions and» par «undertakes, for a limited time and for remuneration, to do work».

228. L'article 2088 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa du texte français, de «avec loyauté» par «avec loyauté et honnêteté».

229. L'article 2101 de ce code est modifié par la suppression de «specifically» et par le remplacement de «employ» par «obtain the assistance of».

230. L'article 2111 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «deduct» et «or poor workmanship» respectivement par «withhold» et «or apparent poor workmanship».

231. L'article 2112 de ce code est modifié par le remplacement de «deducted» par «withheld».

232. L'article 2119 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «completed» par «carried out by him».

233. L'article 2128 de ce code est modifié par le remplacement de «qualifications» par «qualities».

234. L'article 2130 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de «are called power» par «are also called power».

235. L'article 2143 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «in the same act» par «for the same act».

236. L'article 2144 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «in respect of» par «together for».

237. L'article 2154 de ce code est modifié par le remplacement de «is not at fault» par «has not committed any fault».

238. L'article 2174 de ce code est modifié par le remplacement de «provision» par «stipulation».

239. L'article 2183 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de «of the death» par «of the event».

- 240.** L'article 2214 de ce code est modifié par le remplacement de « and there is no stipulation dividing it between them nor » par « without it being divided among them and without ».
- 241.** L'article 2216 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « the vote of a majority » par « a majority vote ».
- 242.** L'article 2225 de ce code est modifié par la suppression de « in a civil action ».
- 243.** L'article 2254 de ce code est modifié par le remplacement de « use » par « service ».
- 244.** L'article 2280 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « keep it » par « keep custody of it ».
- 245.** L'article 2283 de ce code est modifié par le remplacement de « the safekeeping » par « his custody ».
- 246.** L'article 2302 de ce code est modifié par le remplacement de « and services » par « and the services and prestations ».
- 247.** L'article 2305 de ce code est modifié par le remplacement de « issue » par « contestation ».
- 248.** L'article 2317 de ce code est modifié par le remplacement de « safekeeping » par « custody ».
- 249.** L'article 2344 de ce code est modifié par le remplacement de « original action, and » par « first demand and ».
- 250.** L'article 2357 de ce code est modifié par le remplacement de « resulting enrichment of » par « enrichment retained by ».
- 251.** L'article 2361 de ce code est modifié par le remplacement de « contrary provision » par « stipulation to the contrary ».
- 252.** L'article 2365 de ce code est modifié par le remplacement de « the act » par « an act or omission ».
- 253.** L'article 2366 de ce code est modifié par le remplacement de « capital » par « principal ».
- 254.** L'article 2367 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « in cash or by » par « all at once or in ».
- 255.** L'article 2372 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « entitlement whatever to » par « right to ».

256. L'article 2386 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « debtor, and to require or order » par « debtor and obtain consent to, or require an order for, »;

2° par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « act », de « or omission ».

257. L'article 2394 de ce code est modifié par le remplacement de « accident and sickness insurance » par « accident or sickness insurance », partout où cela se trouve.

258. L'article 2396 de ce code est modifié par le remplacement de « liability he may incur for damage to a third person by reason of an injurious act » par « obligation he may incur, by reason of an injurious act or omission, to make reparation for the injury caused to another ».

259. L'intitulé de la sous-section 3 qui précède l'article 2408 de ce code est modifié par le remplacement de « *of insured* » par « *of the client* ».

260. Les articles 2416 et 2417 de ce code sont modifiés par le remplacement, dans le premier alinéa, de « accident and sickness » par « accident or sickness ».

261. L'article 2419 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « employees » par « subordinates ».

262. L'article 2420 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « accident and sickness insurance » par « accident or sickness insurance ».

263. L'article 2422 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « accident and sickness insurance » par « accident or sickness insurance ».

264. L'article 2426 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « Accident and sickness insurance » par « Accident or sickness insurance ».

265. L'article 2430 de ce code est modifié par le remplacement de « accident and sickness » par « accident or sickness ».

266. L'article 2433 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « accident and sickness insurance contract » par « accident or sickness insurance contract ».

267. L'article 2435 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « accident and sickness » par « accident or sickness ».

268. L'article 2436 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « in the policy » et « the conditions of the policy » respectivement par « in the contract » et « its conditions »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « accident and sickness » et « policy » respectivement par « accident or sickness » et « insurance ».

269. L'article 2439 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « accident and sickness insurance » par « accident or sickness insurance »;

2° par le remplacement de « policy » par « contract », partout où cela se trouve dans le premier alinéa.

270. L'article 2464 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « policy » par « contract »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « acts the insured » par « acts or omissions the insured ».

271. L'article 2465 de ce code est modifié par le remplacement de « natural loss » par « shrinkage ».

272. L'intitulé de la division II qui précède l'article 2466 de ce code est modifié par le remplacement de « *Material change* » par « *Increase* ».

273. L'article 2467 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « any material change in the risk » par « the new circumstances ».

274. L'article 2468 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « second » par « secondary ».

275. L'article 2470 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « give rise to an indemnity » par « fall under the coverage ».

276. L'article 2471 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa du texte français, de « de celles-ci » par « des renseignements fournis ».

277. L'article 2474 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « person responsible for the loss » et « any act » respectivement par « author of the injury » et « an act or omission ».

278. L'article 2481 de ce code est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, de « or deterioration ».

279. L'article 2491 de ce code est modifié par le remplacement de « policies » par « contracts », partout où cela se trouve.

280. L'article 2494 de ce code est modifié par le remplacement de « preferred » par « prior ».

281. L'article 2499 de ce code est modifié par l'insertion, après « acts », de « and omissions ».

282. L'article 2502 de ce code est modifié par le remplacement de « right of action » par « recursory action ».

283. L'article 2514 de ce code est modifié par le remplacement de « A contingent or partial insurable interest subject to annulment » par « An insurable interest subject to annulment, or that is contingent or partial, ».

284. L'article 2518 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « policy attaches » par « contract is formed ».

285. L'article 2522 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « policy » par « contract ».

286. L'article 2523 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « policy » par « contract ».

287. L'article 2530 de ce code est modifié par l'insertion, à la fin, de « in favour of an heir ».

288. L'article 2532 de ce code est modifié par le remplacement de « admissible in evidence » par « admissible in evidence, in particular ».

289. L'article 2543 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « he had reason » par « he had good reason ».

290. Les articles 2560 et 2561 de ce code sont modifiés par le remplacement, dans le premier alinéa, de « policy » par « contract ».

291. L'article 2563 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « policy » par « contract »;

2° par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « goods », de « or movables ».

292. L'article 2579 de ce code est modifié par le remplacement de « policy » par « contract ».

293. L'article 2598 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « persons acting on his behalf » par « his mandatary ».

294. Les articles 2604 à 2607 et 2617 de ce code sont modifiés par le remplacement de « policy » par « contract », partout où cela se trouve.

295. L'article 2620 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « pays » et « so paid for » respectivement par « indemnifies the insured » et « so insured »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « pays » par « indemnifies the insured ».

296. Les articles 2623 et 2626 de ce code sont modifiés par le remplacement de « policy » par « contract », partout où cela se trouve.

297. L'article 2633 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « a final judgment (*res judicata*) » par « *res judicata* ».

298. L'article 2636 de ce code est modifié par le remplacement de « acquired the authority of a final judgment (*res judicata*) » par « become final ».

299. L'article 2646 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « rank equally » par « claim together ».

300. L'article 2650 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « A claim to which » et « is a prior claim » respectivement par « A prior claim is a claim to which » et « according to the origin of his claim ».

301. L'article 2654 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « takes procedures in execution » par « proceeds by seizure in execution ».

302. L'article 2658 de ce code est modifié par le remplacement de « , unliquidated or conditional claim » par « or unliquidated claim, or a claim suspended by a condition, ».

303. L'article 2664 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « formalities » par « forms ».

304. L'article 2674 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « on an individual property » par « that charges certain and determinate property »;

2° par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « proceeds » par « sums of money which are proceeds ».

305. L'article 2680 de ce code est modifié par le remplacement de « , unliquidated or conditional claim » par « or unliquidated claim, or a claim suspended by a condition, ».

306. L'article 2698 de ce code est modifié par le remplacement de « its date of registration » par « its registration ».

307. L'article 2699 de ce code est modifié par le remplacement de « gives value » par « has performed his prestation ».

308. L'article 2700 de ce code est modifié par le remplacement de « purchaser » par « acquirer », partout où cela se trouve.

309. L'article 2701 de ce code est modifié par le remplacement de « a purchaser » par « an acquirer ».

310. L'article 2704 de ce code est modifié par l'insertion, après « act », de « or omission ».

311. L'article 2708 de ce code est modifié par le remplacement de « gives value » par « has performed his prestation ».

312. L'article 2713.4 de ce code est modifié par l'insertion, dans le paragraphe 1° du premier alinéa et après « money transferred », de « by the grantor ».

313. L'article 2726 de ce code est modifié par le remplacement de « in proportion to the work » et de « to the materials » respectivement par « for the work » et « for the materials ».

314. L'article 2730 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « annual Pension Index » par « basis of indexation ».

315. L'article 2735 de ce code est modifié par le remplacement de « legal » par « judicial ».

316. L'intitulé de la section II qui précède l'article 2736 de ce code est modifié par le remplacement de « IN POSSESSION OF » par « WHO HOLD ».

317. L'article 2739 de ce code est modifié par le remplacement de « ageing » par « age ».

318. L'article 2757 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « made » par « notified ».

319. L'article 2759 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « purchaser » et de « hypothecary claims prior to the creditor's claim » respectivement par « acquirer » et « claims that take precedence over the creditor's rights ».

320. L'article 2764 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « attested » par « recorded ».

321. L'article 2766 de ce code est modifié par le remplacement de « a surety » par « security ».

322. L'article 2767 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « deteriorate » par « depreciate ».

323. L'article 2780 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « designated by him » par « it designates ».

324. L'article 2784 de ce code est modifié par le remplacement de « public auction » par « auction ».

325. L'article 2788 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « a sale by public auction » par « an auction sale ».

326. L'article 2789 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « claims prior to » par « claims that take precedence over ».

327. L'article 2791 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « public auction » par « auction ».

328. L'article 2827 de ce code est modifié par le remplacement de « intention » par « consent ».

329. L'article 2838 de ce code est modifié par le remplacement de « be used to adduce » par « make ».

330. L'article 2848 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « a final judgment (*res judicata*) » par « *res judicata* »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « a final judgment » par « *res judicata* ».

331. L'article 2853 de ce code est modifié par l'insertion, après « issue », de « joined ».

332. L'article 2865 de ce code est modifié par le remplacement de « that gives an indication that the alleged fact may have occurred » par « , where it renders plausible the alleged fact ».

333. L'article 2866 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « an action » par « judicial proceedings ».

334. L'article 2885 de ce code est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après « act », de « or omission ».

335. L'article 2896 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « has acquired the authority of a final judgment (*res judicata*) » par « has become final ».

336. L'article 2906 de ce code est modifié par le remplacement de « cohabitation » par « their community of life ».

337. L'article 2908 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa du texte français, de « rejetée, annulée ou que le jugement qui y fait droit n'est pas annulé » par « rejetée, que le jugement qui y fait droit n'est pas annulé ou que l'autorisation qui est l'objet du jugement n'est pas déclarée caduque »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « dismissed or annulled or until the judgment granting the application for leave is set aside » par « dismissed, the judgment granting the application for leave is set aside or the authorization granted by the judgment is declared lapsed ».

338. L'article 2939 de ce code est modifié par le remplacement de « clauses » par « rights ».

339. L'article 2941 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « before publication » par « if they are not published ».

340. L'article 2943 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « appropriate register or » par « appropriate register and ».

341. Les articles 2953 et 2954 de ce code sont modifiés par le remplacement de « registration » par « publication ».

342. L'article 2968 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « acquires the authority of a final judgment (*res judicata*) » par « becomes final ».

343. L'intitulé du titre troisième qui suit l'article 2968 de ce code est modifié par le remplacement de « FORMALITIES » par « MODALITIES ».

344. L'article 2994 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « acquired the authority of *res judicata* » par « become final ».

345. L'article 2999.1 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « verified » et « verification » respectivement par « certified » et « certification ».

346. L'article 3002 de ce code est modifié par le remplacement de « has acquired the authority of a final judgment (*res judicata*) » par « has become final ».

347. L'article 3014 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « the registration of a right » par « the publication of a right ».

348. L'article 3018 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « owned by a person » par « held by a person ».

349. L'article 3028.1 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « recorded » et « purchasers » respectivement par « preserved » et « acquirers ».

350. L'article 3031 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « oil or gas pipelines » par « petroleum products pipelines ».

351. L'article 3035 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « pertain to » par « evidence »;

2° par le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

« A real right of State resource development cannot give rise to the opening of a land file under a serial number unless ownership of the right is declared by law to be separate from ownership of the land subject to the right. ».

352. L'article 3038 de ce code est modifié par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1° du premier alinéa, de « oil or gas pipelines » par « petroleum products pipelines ».

353. L'article 3042 de ce code est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « appropriate, without formality or indemnity, a right of superficies above, on or under an immovable, for public use » par « appropriate for public utility, without formality or indemnity, a right of ownership in superficies as to the surface or the subsoil of an immovable ».

354. L'article 3044 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « registered » par « published ».

355. L'article 3063 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « rescinded » par « resolved »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « It may also order cancellation » par « Cancellation is also ordered ».

356. L'article 3068 de ce code est modifié :

1° par la suppression, dans le premier alinéa, de « the registered amount thereof is »;

2° par l'insertion, dans les deuxième et troisième alinéas et après « cancelled », de « or reduced ».

357. L'article 3073 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « acquired the authority of a final judgment (*res judicata*) » par « become final ».

358. L'article 3085 de ce code est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « exercised », de « there ».

359. L'article 3098 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « owned » par « held ».

360. L'article 3099 de ce code est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « right of succession » par « successoral right ».

361. L'article 3100 de ce code est modifié par le remplacement de « outside Québec » par « abroad ».

362. L'article 3125 de ce code est modifié par le remplacement de « of occurrence of the act from which they derive » par « where the act or omission from which they derive occurred ».

363. L'article 3126 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « injurious act occurred » et « person who committed the injurious act » respectivement par « act or omission which occasioned the injury occurred » et « author »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « person who committed the injurious act » par « author ».

364. L'article 3136 de ce code est modifié par le remplacement de « cannot possibly be instituted outside Québec or where the institution of such proceedings outside Québec » par « abroad prove impossible or the institution of proceedings abroad ».

365. L'article 3148 de ce code est modifié par l'insertion, dans le paragraphe 3^o du premier alinéa et après « injurious act », de « or omission ».

366. L'article 3155 de ce code est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 4^o, de « acquired the authority of a final judgment (*res judicata*) » et de « in first instance » respectivement par « become final » et « first seized of the dispute ».

367. L'article 3167 de ce code est modifié :

1^o par le remplacement, dans le premier alinéa, de « has been » par « would be »;

2^o par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « recognizes that institution; where that is the case » par « provides for that institution; if it does so provide ».

368. L'article 3168 de ce code est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 3^o, de « injurious act which » par « injurious act or omission which ».

369. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).